

*Direction générale
de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction*

Annexe II relative à l'arrêté du 8 mars 2002 modifiant l'arrêté du 12 avril 2001 relatif à l'inventaire annuel des logements sociaux, pris en application de l'article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation issu de l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et du décret n° 2001-316 du 12 avril 2001

NOR : EQUU0200387A

ANNEXE II

FORMAT INFORMATIQUE DE DÉCLARATION
DE L'INVENTAIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

1. Structure du fichier

Un fichier regroupe l'ensemble des déclarations d'un gestionnaire relatifs aux logements situés dans un même département.

Il est composé d'un ensemble d'enregistrements. Chacun de ces enregistrements se réfère à un bâtiment. Contrairement à la structure du formulaire papier, les informations communes concernant l'identification du gestionnaire, du propriétaire s'il est différent, du programme, du conventionnement et du financement doivent donc être répétées si nécessaire et figurer dans chaque enregistrement.

Chacun de ces enregistrements est un fichier texte « plat », soit avec délimiteur, en respectant les longueurs maximales, soit sans délimiteur et de longueur fixe ; dans les deux cas, il est nécessaire de préserver les emplacements des variables qui ne sont pas remplies par le gestionnaire, mais qui le seront par la direction départementale de l'équipement.

2. Description d'un enregistrement

Chacun des enregistrements se référant à un bâtiment doit respecter le dessin suivant :

NUMÉRO du champ	LONGUEUR (1)	POSITION dans le fichier (2)	NUMÉRO de la rubrique dans le formulaire	FORMAT	VALEURS possibles	COMMENTAIRES	LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE dans le formulaire SRU
1	3	1		Caractère	Oui, non	Ne peut être vide	Indique le début de l'enregistrement
2	5	4		Numérique		Ne pas remplir la première années	Code d'identification du formulaire par la DDE
3	4	9		Numérique	2002	Remplir	Année de l'inventaire
4	14	13	A 03	Caractère		Remplir	Siret du propriétaire
5	9	27	Correspond à la raison sociale indiquée en A 01	Caractère		Remplir	Identifiant DDE du propriétaire
6	9	36	Correspond à la raison sociale indiquée en A 06	Caractère			Identifiant du précédent propriétaire si le programme ou le bâtiment a changé de propriétaire au cours de l'année précédant le 1 ^{er} janvier

7	14	45	B 03	Caractère		Remplir si le propriétaire est différent du gestionnaire	Siret du gestionnaire
8	9	59	Correspond à la raison sociale indiquée en B 01	Caractère		Ne pas remplir Réservé DDE	Identifiant DDE du gestionnaire
9	3	68	Correspond au département indiqué en F 01	Caractère	2 caractères en métropole, 3 caractères dans les DOM	Remplir	Code du département où se situe le bâtiment
10	3	71	Correspond à la commune indiquée en F 02	Caractère	001 à 999	Remplir	Code INSEE de la commune où si situe le bâtiment (3)
11	35	74	C 01	Caractère		Remplir	Numéro de la convention
12	4	109	C 02	Numérique	Année	Remplir	Année d'expiration de la convention ou de son dernier avenant
13	10	113	C 03	Caractère	jj/mm/aaaa (jour, mois, année)	Remplir	Date de publication de la convention aux hypothèques ou au livre foncier
14	50	123	D 01	Alphanumérique		Remplir si existant	Nom du programme ou du bâtiment
15	30	173	D 02	Alphanumérique		Remplir si existant	Identifiant du programme ou du bâtiment propre au gestionnaire, s'il existe
16	4	203	D 03	Caractère	aaaa	Remplir	Date de mise en service
17	4	207	D 04	Caractère	aaaa	Remplir	Date d'acquisition
18	1	211	D 05	Caractère	L = logement ordinaire F = logement foyer/CHRS	Remplir	Type de logement
19	2	212	E	Caractère	10 à 18, 49	Remplir	Financement initial pour les logements construits à compter du 5 janvier 1997 (4)
20	40	214	E 49	Caractère		Remplir si le code du financement = 49	Libellé du financement « Autre financement »
21	50	254	F 04	Alphanumérique		Remplir si existant	Nom du bâtiment (éventuel)
22	30	304	F 05	Alphanumérique		Remplir si existant	Identifiant du bâtiment utilisé par le gestionnaire (éventuel)

23	10	334	F 06	Alphanumérique		Remplir	Numéro dans la voie, avec regroupement éventuel (5)
24	30	344	F 07	Caractère	Rue, allée, cours, etc.	Remplir	Type de voie
25	150	374	F 08	Caractère		Remplir	Nom de la voie
26	5	524	F 09	Numérique		Remplir	Nombre de logements locatifs sociaux, alinéa 1
27	5	529	F 10	Numérique		Remplir	Nombre de logements locatifs sociaux, alinéa 2
28	5	534	F 11	Numérique		Remplir	Nombre de logements locatifs sociaux, alinéa 3
29	5	539	F 12/F 13	Numérique		Remplir	Nombre de logements locatifs sociaux, alinéa 4 (6)
30	5	544	F 03	Numérique		Ne pas remplir la première page	Identifiant DDE du bâtiment
31	3	549	F 12/F 13	Caractère	LFO ou LIT	Remplir	Type de logement-foyer (LFO = logement, LIT = lit ou place)

(1) Longueur maximale pour les fichiers délimités, longueur fixe pour les fichiers non délimités.

(2) Pour les fichiers non délimités.

(3) Limitrophe, indiquer la commune sur laquelle est construit le bâtiment.

(4) Codification des modalités de financement des logements construits à compter du 5 janvier 1977 : 10. PLA intégration ; 11. PLALM/PLATS ; 12. PLA ordinaire/PLA CDC ; 13. PLUS ; 14. PLS/PPLS/PLACFF ; 15. PAP locatif ; 17. PCL ; 18. Financement ANAH ; 49. Autres financements.

(5) Un bâtiment peut comporter plusieurs cages d'escalier, individualisées ou non dans l'inventaire. Pour les maisons individuelles les adresses peuvent être regroupées comme indiqué sur le formulaire.

(6) Pour les foyers et les CHRS, l'équivalence entre le nombre de lits ou de places et le nombre de logements se fait à raison d'un logement pour trois lits ou places conformément à l'article R. 302-27 du code de la construction et de l'habitation.